

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 20 juin 2005 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, **Nicolas TERRIER** (président), Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : MM. Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, François TCHERAZ et Jean-Philippe de TOLEDO.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

M. le président rend hommage à Mme Véronique CHRISTE, présidente sortante.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2005

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : je souhaite la bienvenue au nouveau président et remercie Mme CHRISTE pour son année de présidence.
- Mme le Maire : M. GUIGNARD, commandant OPC Seymaz, a obtenu l'autorisation de mettre le poste d'attente de la protection civile à la disposition des sapeurs-pompiers pour toute l'année. Il nous a fait part de certaines recommandations à ce sujet. Une convention sera signée et la Compagnie aura ainsi un nouveau local, dès le 25 juin prochain.

- Mme le Maire : les organisateurs des Fêtes de Genève ont décidé de mettre sur pied un SlowUp, à savoir une balade dans la campagne destinée à promouvoir la mobilité douce lors d'une journée ouverte aux familles, cyclistes, marcheurs, passionnés de rollers et de trottinette sur un circuit de routes secondaires réservées à cet effet. Une telle manifestation a déjà été organisée dans d'autres villes de Suisse. Il ne s'agit pas d'une course, il n'y a ni départ ni arrivée obligatoires. La seule obligation est de se déplacer dans le même sens. Le parcours passe, en ce qui concerne notre commune, par les chemins des Hauts-Crêts, de l'Ecorcherie et des Princes. Le SlowUp aura lieu le dimanche 14 août prochain, de 9h00 à 17h00. Nous avons proposé à différentes personnes ou associations (sapeurs- pompiers, dames paysannes, ferme Stalder) de tenir des stands sur le parcours.
- M. Th. PRADERVAND : est-il exact que la commune a prévu un stand sur lequel elle offrirait du ravitaillement ?
- Mme le Maire : non, cela n'a pas été envisagé.
- M. Th. PRADERVAND : la Compagnie des sapeurs-pompiers est déjà inscrite pour la sécurité sur le parcours. Elle prévoira aussi un stand.
- Mme le Maire : dans le cadre de la traversée du village, nous allons recevoir M. DUBOUX, du DAEL, qui va nous faire des propositions concernant le secteur compris entre le carrefour des Hauts-Crêts et celui du centre. L'OTC devrait nous faire parvenir des propositions pour le croisement des routes de Meinier et de Pressy. Nous avons décidé de remettre un stop à la route de Meinier sur ce carrefour, car le responsable de l'OTC chargé de réaliser la mesure prévue antérieurement a réalisé que le muret de l'école masquait trop la visibilité pour mettre un stop au bas de la route de Pressy.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Bâtiments communaux

(Rapporteur : M. BOSSET)

La commission s'est réunie les 10 mai, 1^{er}, 9 et 13 juin 2005.

- Les trois premières séances ont eu pour but de recevoir les trois bureaux d'architectes présélectionnés pour le projet de viabilisation de la maison Bianchi. Nous avons d'abord reçu le Groupe8, puis le bureau BONNET. Ce dernier a proposé, à la satisfaction des membres de la commission, un projet faisant preuve de recherche architecturale, avec des idées pour la mise en valeur de cette ancienne maison. Le Groupe8 a, quant à lui, présenté un projet relativement léger, avec des réponses aux questions qui n'étaient pas vraiment définies et un budget assez aléatoire.
- Nous avons ensuite reçu le bureau ERBEIA, dont le projet était caractérisé par une architecture plus traditionnelle.
- Suite à ces présentations, la commission s'est à nouveau réunie, le 13 juin, pour prendre une décision, de principe car il restera des choses à réexaminer, voire à modifier concernant les appartements proprement dits, ce qui sera du ressort de l'exécutif, et elle a retenu le projet du bureau BONNET. Il a été relevé que le projet faisait preuve de

recherche et qu'il s'agissait d'un bureau jeune, dont le responsable est un habitant de Vandœuvres. Il a également été relevé que le bureau ERBEIA a rénové une bonne partie du centre du village et qu'il était donc judicieux de donner sa chance à un autre bureau pour un projet qui a plu à tout le monde. C'est donc quasiment à l'unanimité que le bureau BONNET a été retenu.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. TERRIER)

La commission s'est réunie les 17 mai et 9 juin 2005.

17 mai 2005

- La séance a été consacrée à l'examen du projet de délibération de M. E. PRADERVAND, concernant la retraite des magistrats.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

9 juin 2005

- Le même sujet a été abordé lors de cette séance, avec un nouveau projet de délibération contenant une proposition formulée par M. TERRIER lors de la réunion du 17 mai.
- Trois autres projets de délibérations ont été examinés, concernant :
 - un crédit d'engagement pour des travaux de mise en séparatifs des eaux claires et des eaux usées à la route de Vandœuvres (secteur chemins de Planta-Fol) ;
 - la dissolution du GICAL (nous avons pris note que le Groupement allait être dissous et que cela impliquait des frais à partager entre les communes membres) ;
 - la révision du règlement du cimetière, laquelle n'a pas suscité de débat.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Culture, manifestations communales, Aînés

(Rapporteurs : Mmes de WITT, GOURDOU-LABOURDETTE et CHRISTE)

La commission s'est réunie les 23 mai et 9 juin 2005.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la commission a procédé, le 9 juin, à l'audition de M. Yves MAHIEU, qui est pressenti pour organiser le spectacle d'été 2006 : *La Locandiera* de Goldoni. Huit comédiens sont prévus, dont quatre professionnels et quatre d'une école de comédiens). Le budget, que nous avons révisé au bénéfice de notre expérience des spectacles précédents, s'élève à Fr. 150'000.-, dont Fr. 100'000.- de salaires. La façade est de la mairie sera le décor principal. Un gradin de 100 places est prévu (contre 300 en 2004). Nous avons budgété les recettes de billetterie (Fr. 15'000.-) et de sponsoring en prenant le minimum de ce que nous avons obtenu lors des dernières éditions. Tous les commissaires ont été enthousiasmés par le projet de M. MAHIEU. La mise en scène sera assurée par M. Lorenzo MALAGUERRA. La pièce sera jouée du 20 juin au 9 juillet, avec des relâches les deux lundis. Nous avons renoncé à prévoir de jouer dans la salle des combles en cas de mauvais temps, parce qu'il aurait fallu prévoir les décors et la

sonorisation à double. Il sera possible de manger avant le spectacle comme lors des précédentes éditions. Les représentations débiteront vers 21h00, parce que M. MAHIEU apprécie l'atmosphère du jour qui tombe. Les costumes seront empruntés à divers théâtres et nous allons prendre contact avec d'autres communes pour les gradins.

- Mme de WITT : il ne devrait pas y avoir de surprises, car le budget a été examiné dans les détails et car nous n'avons pas « rêvé » en ce qui concerne le sponsoring.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : une réserve est en outre prévue.
- Mme de WITT : je défends ce projet et souhaite que vous vous positionniez sur le principe pour savoir si nous pouvons aller de l'avant.
- M. le président : nous avons une ligne annuelle au budget, donc combien devons-nous dépenser l'année prochaine ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : Fr. 50'000.-.
- M. TURRETTINI : la recette de Fr. 15'000.- correspond-elle à celle que nous obtiendrons si les gradins sont pleins tous les soirs ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : non, c'est une estimation. Si les gradins sont pleins, la recette s'élèvera à environ Fr. 30'000.-. Nous avons prévu de la marge partout.
- M. le président : sera-t-il possible de prévoir des soirées d'entreprises ? En connaît-on déjà les tarifs ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous ne connaissons pas encore les tarifs, mais c'est prévu. Les entreprises pourront s'organiser comme elles le veulent, comme en 2004.
- Mme de WITT : si nous obtenons du sponsoring haut de gamme, nous pourrions éventuellement assurer la prise en charge d'une soirée, des dépliants ou des affiches, etc.
- M. TURRETTINI : un comité d'organisation va-t-il être mis sur pied ?
- Mme de WITT : la commission Culture va assurer l'organisation du spectacle. Si vous voulez participer, vous êtes les bienvenus, mais nous comptons sur une participation active.
- M. BOSSET : si nous votons sur le principe du spectacle, nous devons aussi voter sur le choix du bureau d'architectes pour la maison Bianchi.
- M. FOËX : le conseil vote sur les délibérations, motions, etc., sinon le président du conseil remercie le rapporteur, il est pris acte du rapport et l'exécutif met le projet en œuvre, après avoir pris note du préavis de la commission.
- Mme de WITT : l'exécutif a collaboré au choix du projet. La commission a soutenu ces propositions. Il me paraît utile de savoir si vous le défendez. J'y vois une sorte de sondage.

Vote, à titre indicatif, sur le soutien aux démarches entreprises jusqu'ici et pour un encouragement à continuer :

11 voix pour, 0 voix contre 0 abstention

- Mme CHRISTE fait part de la sortie des Aînés du 8 juin 2005, au Parc des Oiseaux, à Villars-les-Dombes. Elle donne lecture de l'article qu'elle a rédigé pour *La Coquille* à ce sujet.
- Mme de WITT : la prochaine sortie des Aînés aura lieu aux Floralies, le 16 novembre 2005, et la prochaine Fête des artistes et artisans de Vandœuvres, les 1^{er} et 2 avril 2006. Un comité d'organisation a été créé pour cette dernière.
- Mme de WITT : la commission a reçu Mme Julie BAUVAIS concernant son projet en Mongolie : « Le Collectif des Mondes Contraires ». Avec deux autres comédiennes, elles ont créé une pièce qu'elles ont jouée dans le train, lors d'un voyage de repérage au mois de mars. Elles ont commencé à jouer au départ de Lausanne et ont ensuite réussi à

enthousiasmé tout le monde. Mme BAUVAIS habite Vandœuvres et a sollicité un soutien de Fr. 8'000.- de la commune. La présidente de la commission Aide sociale et humanitaire a proposé que la moitié de cette somme soit prélevée sur le budget de l'aide humanitaire. Voulez-vous voter à ce sujet ?

- M. le président : ce n'est pas nécessaire, puisque cela ne dépasse pas les enveloppes budgétaires.
 - Mme GAMPERT : j'ai fait cette proposition en tant que présidente de la commission, mais je ne connais pas l'avis de M. FOËX.
 - M. FOËX : ma décision est réservée. Il ne sera pas nécessaire de réunir la commission pour ce dossier.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'ai proposé que l'on assume cette dépense sur le budget de la culture dans un premier temps, parce qu'il fallait qu'une décision soit prise ce soir. Nous cautionnons donc ces Fr. 8'000.-, même si le prélèvement de la moitié de cette somme sur le budget humanitaire est refusé.
 - Mme de WITT : je pourrai donc dire à Mme BEAUVAIS que la commune soutient le projet.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le projet est aussi soutenu par la TSR et la chaîne Arte va lui consacrer un reportage. Nous proposerons une présentation de ce projet lors de la prochaine Fête des artistes et artisans, ainsi que pour les Aînés de la commune.
 - Mme GAMPERT : je n'ai pas affirmé, comme il est relevé en page 7 du procès-verbal de commission, que « la moitié de la somme pouvait être prise dans le budget humanitaire ».
 - M. le président : cela ne fait rien, le montant est cautionné. Les commissions s'arrangeront entre elles.
 - Mme de WITT : je ne vous ai pas parlé du dossier, exposé en commission par M. IMHOOS, de M. Christian FOUGERAND, aquarelliste, car la commission ne s'est pas encore prononcée à ce sujet.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) École, sports et loisirs

(Rapporteur : Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 24 mai 2005.

- Promotions : les sapeurs-pompiers ont proposé de changer de menu cette année, en prévoyant de l'émincé de poulet aux champignons à la place du gigot et du rôti. Les scouts organiseront les mêmes jeux qu'en 2004, mais avec, en plus, un grimper de caisses : les sapeurs-pompiers mettront à disposition un camion à bras et des baudriers pour assurer les enfants, qui devront empiler des caisses le plus haut possible.
- Bilan de la fête de l'Escalade : la fête s'est bien déroulée. La commune dispose d'un nouveau matériel sono. L'amélioration a déjà pu être constatée lors du dernier repas des Aînés.
- Corps enseignant : le spectacle des promotions comprendra des chants et des orateurs. Une exposition sur les travaux effectués durant l'année avec les 4 et 6 P a eu lieu le 3 juin dans les couloirs de l'école. Trois enseignantes vont quitter l'école : Mmes PASCHE et GRILLET (pré-retraite) et Mme GAGNEBIN (année sabbatique). Il y aura plus d'enfants dans chaque classe, puisque l'une d'entre elles sera fermée, mais les prévisions des quatre années à venir laissent prévoir une diminution croissante du nombre d'élèves. Une nouvelle duettiste va travailler à 25 % et prendra un autre 25 % en tant que GNT

(généraliste non titulaire). Des problèmes d'irrespect et d'agressivité ont été constatés à l'école. Le maître principal va recevoir un éducateur des rues, habitué à traiter des problèmes de violence, pour gérer ce problème.

- Garderie : Mme GAMPERT va prendre sa retraite de la Tanière de l'Éveil, nous la remercions. La garderie sera reprise par Mme DÉRUAZ, de Choulex, qui a été recommandée par Mme GAMPERT.
- Budget : une augmentation de budget de Fr. 22'000 à Fr. 27'000.- a dû être allouée pour le restaurant scolaire. Raison principale : cotisation LPP. Concernant le GIAPP, quelques communes ont signifié à l'Assemblée du Groupement leur désapprobation face au système de paiement actuel des cotisations, basé sur le nombre d'inscriptions, sans tenir compte de la fréquentation effective. La commune paiera donc en 2006 Fr. 70'000, au lieu de Fr. 62'000 actuellement.
- La Médiane : la marche populaire de 10 km contre le cancer « La Médiane » aura lieu en 2006, le 13 ou le 20 mai, à Vandœuvres. C'est une grosse organisation qui nécessitera la collaboration de beaucoup de monde (élus, sapeurs-pompiers, dames paysannes, sociétés diverses).
- Les 28 et 29 septembre, la commune va accueillir 70 petits Colombiens qui présentent des chants et des danses. Ils seront logés dans les abris de la PC sous l'école et vont participer à une journée d'école. Ils pique-niqueront avec les écoliers et donneront deux concerts, l'un pour la population et l'autre pour les enfants de l'école. M. GÖMÖRI, de la Fondation Limmat Stiftung s'occupe de ce projet. Les enfants auront chanté la veille au Palais fédéral, à Berne.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) Information, communication

(Rapporteur : M. le président)

La commission s'est réunie le 31 mai 2005.

- M. le président : la commission a pris note que son sens de l'humour n'a pas fait rire beaucoup de monde (blague du 1^{er} avril parue dans le dernier numéro de *La Coquille*).
- Mme le Maire : deux des trois magistrats de Choulex y ont cru aussi. Ils étaient offusqués que la commune de Vandœuvres ose prendre des mesures sur le chemin des Princes, qui est situé sur leur commune.
- M. le président : Mme GOURDOU-LABOURDETTE va rédiger un article sur la Fondation Limmat Stiftung dans le prochain numéro du journal (à rajouter dans la liste des articles prévus).
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : par rapport à l'intervention de M. FOËX figurant en première page du procès-verbal au sujet de l'élaboration de la plaquette sur Vandœuvres, je précise que la commission Culture ne participe pas du tout à l'élaboration de la plaquette, mais que, simplement, une partie de son coût est prélevée sur le budget de la culture.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

f) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

(Rapporteur : Mme GAMPERT)

La commission s'est réunie le 6 juin 2005.

- La commission a évoqué le projet de l'Association Taller de los Niños (Pérou). Un budget lui sera demandé car aucun chiffre n'a été fourni lors de la remise du dossier.
 - Il en va de même pour le dossier relatif à l'Association Cap Vert.
 - Une donation de Fr. 4'000.- sera allouée à l'Association des Amis de Sœur Emmanuelle.
 - À la demande de M. Rémy WYLER, qui soutient les projets de l'Association Horyzon, en Arménie, la commune va soutenir cette association pour un montant de Fr. 4'000.-, soit un peu plus que par le passé (gros projet de construction d'un bâtiment du YMCA pour la jeunesse chrétienne de Spitak).
 - L'Association Ushagram Trust, dirigée par Mme Kari BOHR, a présenté un nouveau projet de développement global d'une région de l'Est de l'Inde, dans l'État d'Orissa. Un don de Fr. 5'000.- lui sera alloué.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

Crédit d'engagement - route de Vandœuvres (secteur chemins de Planta-Fol) : travaux de mise en séparatif

- Mme le Maire : un programme de 86 mio de francs sur 11 ans est prévu pour poser un revêtement phono-absorbant sur un certain nombre de routes cantonales. Il s'agit d'une obligation fédérale. Une autre obligation fédérale concerne la mise en séparatifs des collecteurs d'eau claire et d'eau usée. Ce projet de délibération concerne le tronçon de la route de Vandœuvres situé entre les chemins de Planta et Fol, qui est déjà fortement fissuré et qui fait partie du programme cantonal susmentionné (revêtements phono-absorbant). Les SIG ayant en outre un projet d'amenée d'eau et du gaz sur ce tronçon, et sachant qu'un bitume a une durée de vie de 15 à 20 ans, c'est en toute logique que nous prévoyons de mettre en place ce séparatif, avant la pose de la couverture bitumineuse. Les SIG doivent intervenir avant nous parce qu'ils installent une conduite principale (« autoroute ») d'eau. Le premier lot débutera prochainement. Le secteur de Planta-Blonde sera réalisé dans un premier temps, cet automne, puis le secteur Fol-Blonde le sera dans un deuxième temps, au printemps 2006. Le projet de délibération vous est présenté, selon l'habitude, au retour des soumissions. J'avais évoqué devant vous un montant d'environ 1,5 mio de francs, or il s'avère que celui-ci s'élèvera à 1,3 mio, moins une subvention cantonale, un prélèvement sur le compte des taxes écoulement, une participation du Centre des Technologies de l'Information de l'État (CTI) pour un câblage informatique de la Maison Le Vallon et un escompte de 2 %, soit Fr. 950'000.- nets. Les commissions Sécurité routière et Financière ont donné un préavis positif.

DELIBERATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT :

Travaux de mise en séparatif des collecteurs EU et EP, tronçon route de Vandœuvres entre le ch. de Planta et le ch. Fol .

Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Sécurité routière, voirie, canalisations du 02 mai 2005,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 09 juin 2005,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 20 juin 2005,

DECIDE,

Par 11 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

- D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Frs 1'300'000.--** pour couvrir les travaux de mise en séparatif des collecteurs EU et EP, route de Vandoeuvres entre le ch. de Planta et le ch. Fol.

La dépense est financée par :

Montant de la subvention cantonale 15 %	Frs	150'000.--
Prélèvement sur le compte des taxes d'écoulement	Frs	200'000.--

Montant à la charge de la commune **Frs 950'000.--**

- D'amortir la dépense nette de **Frs 950'000.--** en 15 ans, la première fois en 2006.

- De comptabiliser ce montant dans les comptes d'investissement de la manière suivante :

Rubrique 710.501, investissement,
 Rubrique 710.661, subvention d'investissement,
 Rubrique 710.612, rétrocession taxe écoulement,
 Rubrique 710.331, amortissement

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le Maire est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant ce crédit d'engagement.

* * *

Suppression des prestations de retraites pour les membres de l'exécutif de la commune de Vandœuvres

- M. le président : ce projet de délibération avait été déposé par M. E. PRADERVAND. Il vise à supprimer l'ancien règlement et à se contenter du système LPP.
- Mme GAMPERT : je trouve que le projet de M. E. PRADERVAND va trop loin en supprimant les retraites prévues par le règlement. Je suis d'accord que nous ne touchions

pas au droit acquis de Mme HAGMANN, mais j'aurais voulu que nous propositions une solution à mi-chemin entre les deux projets. Entre-temps, la rémunération de l'exécutif a été bien augmentée et le système LPP a été instauré, assurant à ses membres une retraite d'environ 2'800.- par année. Si l'on regarde ce que cela va coûter à la commune, c'est aberrant. Est-ce que, dans le privé, après huit ans de services, on obtient une telle retraite ? En 2001, nous n'avons pas réalisé ce qui se passait, sinon certains se seraient exprimés. Mme le Maire a reconnu en commission que c'était beaucoup d'argent.

- M. TURRETTINI : en prenant connaissance du procès-verbal, j'ai été surpris par l'avis de Mme le Maire. Politiquement, ce n'est pas opportun de faire passer ce projet maintenant : une partie de l'exécutif le trouve trop généreux, les indemnités de l'exécutif ont effectivement été augmentées, nous avons eu un référendum, les résultats 2004 ont été décevants et il n'y a pas d'urgence. Je propose donc que nous laissions de côté ce dossier et que nous en reparlions dans quelques temps.

Arrivée de M. SUTTER

- Mme d'HESPEL : comparativement à d'autres communes, celle de Vandœuvres est généreuse concernant les indemnités et les retraites des magistrats.
- Mme de WITT : je suis sensible aux arguments développés par M. TURRETTINI, mais je souhaiterais que nous traitions séparément le cas de Mme HAGMANN car elle a des droits acquis. Je ferais donc deux cas, en remettant à plus tard le vote relatif au cas qui se présente maintenant.
- M. STALDER : il y a une grande disproportion entre les deux systèmes. Le montant de Fr. 1'000.- par mois me dérange. On ne sait pas d'où il vient. Dans un système LPP, il y a une part patronale et une part employé, or Mme HAGMANN n'a pas cotisé un seul centime. Une telle situation serait inimaginable dans le privé. Le principe n'est pas équitable.
- M. le président : vous pouvez rejeter les deux projets et nous pouvons reprendre l'étude de ce dossier plus tard, mais notre règlement actuel est boiteux car il n'a jamais été adopté formellement par une délibération. Vous pouvez donc renvoyer le dossier en commission. Je trouve un peu léger de dire qu'on supprime ce montant car on ne sait pas d'où il vient. Le conseil avait décidé d'accorder une retraite à l'exécutif et il n'y avait pas de système de cotisations à l'époque. L'obligation de cotiser est venue plus tard.
- M. RINALDI : le nouveau projet proposé par M. le président reprend les mêmes chiffres que ceux du règlement existant mais en prévoyant une partie LPP et une partie complémentaire.
- M. le président : cela ne change rien pour le magistrat, mais cela coûte un peu moins cher à la commune.
- M. RINALDI : nous devons donc décider, soit de remettre en question le système actuel comme le propose le projet de M. E. PRADERVAND, soit de le mettre à jour en tenant compte de la nouvelle obligation de cotiser à la LPP pour équilibrer le tout. Si nous reportons l'étude de ce dossier, nous ne résolvons pas le problème et cela coûtera plus cher à la commune, si aucune décision n'a été prise lorsque les magistrats actuels atteindront l'âge de la retraite.
- M. SUTTER : le système proposé est boiteux : les autres communes, soit n'ont pas de système de retraites, soit ont le système LPP. Je vous rends attentifs aux chiffres des communes consultées. Si nous optons pour la proposition de M. le président, nous serions la commune la plus généreuse. Le système est en outre compliqué. Nous pouvons être généreux avec les deniers publics mais nous sommes des gestionnaires et nos successeurs pourront se demander ce que nous avons fait. Ne revenons pas en arrière pour Mme HAGMANN, mais ne répétons pas deux fois la même erreur et prévoyons un système de

cotisations versées aux 2/3 par l'employeur et au 1/3 par l'employé. Je vous rappelle que la rémunération de l'exécutif a passé Fr. 100'000.- à 140'000.-.

- M. le président : au vu des débats, je vous propose de renvoyer le dossier en commission.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je suis d'accord que pour les personnes qui ont été membres de l'exécutif après le départ de Mme HAGMANN, on se contente du système LPP, mais alors il faut accorder une retraite aux anciens membres de l'exécutif, qui n'ont rien reçu, pour compenser ce que vous allez économiser.

Vote sur le projet de délibération relatif à la suppression des prestations de retraites pour les membres de l'exécutif de la commune de Vandœuvres :

- **le projet de délibération est refusé par**

1 voix pour	8 voix contre	3 abstentions
-------------	---------------	---------------

* * *

Proposition relative à l'adoption d'un règlement des prestations de retraite pour les membres de l'exécutif de la commune de Vandœuvres

Vote sur ce projet de délibération :

- **le projet de délibération est refusé par**

1 voix pour	9 voix contre	2 abstentions
-------------	---------------	---------------

* * *

Vote sur le renvoi du dossier, pour examen, en commission :

- **le renvoi en commission est approuvé par**

10 voix pour	1 voix contre	1 abstention
--------------	---------------	--------------

- M. le président : je vous remercie de préparer des projets écrits pour la commission, afin de simplifier ses travaux.

* * *

Proposition relative à la dissolution du Groupement intercommunal de compostage Arve et Lac

- Mme le Maire : la délibération concerne la dissolution du Groupement et un accord pour le versement d'une indemnité de Fr. 300'000.-, pour solde de tout compte, à M. DEMONT, vu que le projet ne se réalise pas. Ce montant a été calculé au prorata du nombre d'habitants dans la région, soit, à raison de Fr. 5,22 par habitant, Fr. 13'478.- pour la commune de Vandœuvres, auxquels il faut ajouter Fr. 10'365,95 pour le solde des frais d'avocats et d'autres dépenses que nous avons encore à payer, soit un total de Fr. 23'843,99. C'est ce que nous devons payer pour la dissolution, sous réserve de quelques frais d'avocats encore à venir. Certains conseillers ont proposé en commission de conditionner ce paiement à l'enlèvement du tas situé sur la parcelle de M. DEMONT, mais comme il est situé sur un terrain privé, il n'est possible de faire dépendre les deux choses l'une de l'autre.

GICAL

DELIBERATION

PROPOSITION RELATIVE A LA DISSOLUTION DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE COMPOSTAGE ARVE ET LAC

Vu les délibérations adoptées par les Conseils municipaux des communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandoeuvres en 1992 relative à la création du Groupement intercommunal de compostage Arve et Lac (ci-après GICAL) et à l'approbation de ses statuts, approuvées par le Conseil d'Etat du 14 octobre 1992,

vu les délibérations relatives à l'adhésion au GICAL votées par les Conseils municipaux des communes de Chêne-Bougeries, Thônex et Chêne Bourg respectivement les 13 décembre 2001, 5 février 2002 et 14 mai 2002, approuvées par arrêtés du Conseil d'Etat des 30 janvier, 27 mars et 24 juillet 2002,

vu l'article 3 des statuts qui prévoit que les buts du GICAL sont :

"de participer à la construction et à la gestion d'un centre de ramassage pour les déchets ménagers et de jardin compostables provenant des communes membres, d'assurer, en collaboration avec les communes membres, le ramassage de ces déchets, de transformer dans la mesure du possible ces déchets en compost d'écouler ce compost,"

vu les cotisations versées par communes au GICAL,

vu les prêts accordés par la plupart des communes membres du GICAL en vue de la réalisation d'un centre de compostage,

vu l'acquisition par le GICAL de l'autorisation de construire de M. Demont, ce dernier s'étant en outre engagé par convention à octroyer un droit de superficie sur sa parcelle, des plans et droits d'auteur de l'architecte et de l'ingénieur et de l'autorisation d'exploiter accordée au CCAL SA,

vu les nombreuses séances du GICAL, expertises et démarches diverses menées en vue de la réalisation du projet,

vu les travaux entrepris sur la parcelle de M. Demont afin de conserver l'autorisation de construire en force,

vu les difficultés rencontrées dans les relations avec M. Demont qui ont nécessité l'octroi d'un mandat à un avocat pour défendre les intérêts du GICAL,

vu le constat fait de l'impossibilité de mener à bien la réalisation des buts du GICAL,

vu les négociations avec M. Demont qui ont conduit les communes membres à renoncer à la réalisation du projet pour préserver au mieux les intérêts des communes membres et à conclure un protocole d'accord avec M. Demont,

vu la séance du conseil intercommunal du GICAL qui s'est tenue le 10 mars 2005 au cours de laquelle il a été formellement décidé à l'unanimité d'approuver, d'une part, la conclusion d'un protocole d'accord avec M. Demont prévoyant le versement à ce dernier d'une indemnité forfaitaire de fr. 300,000.- pour solde de tout compte et d'autre part la dissolution du GICAL,

vu l'examen lors de cette même séance du processus de liquidation et le projet de tableau de répartition des dettes du GICAL entre les communes,

vu les articles 25 et 26 des statuts du GICAL relatifs à la dissolution et à la liquidation de celui-ci

vu les articles 30, alinéa 1 lettre u et 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif /du Maire (à adapter selon les communes):

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'approuver la dissolution du Groupement Intercommunal de Compostage Arve et Lac.
2. De charger les organes du GICAL de procéder à la liquidation de celui-ci.

* * *

Proposition relative à l'adoption d'un nouveau règlement du cimetière

- Mme le Maire : nous nous étions attelés, il y a un an, à la révision de ce règlement. Lors de la dernière séance, vous aviez donné mandat à l'exécutif d'aller de l'avant. Il s'agit principalement de modifications de détails, mais la révision avait été rendue nécessaire par la présence du columbarium installé dans le nouveau cimetière. Les principales modifications portent sur les articles 14 et 44 et suivants. Nous avons en outre ajouté une quatrième catégorie d'ayants droit, à savoir les personnes qui ont vécu longtemps dans la commune ou qui ont participé à la vie communale.

DÉLIBÉRATION

PROPOSITION RELATIVE A L'ADOPTION D'UN NOUVEAU DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Vu le règlement du cimetière de la commune de Vandœuvres du 15 septembre 1997, qui nécessite une remise à jour,

vu les travaux de la commission Administrative, financière et juridique,

vu le rapport de cette commission,

vu l'article l'art. 9 de la loi sur les cimetières du 20 septembre 1876,

vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

***D E C I D E**, dans sa séance du 20 juin 2005,*

par 12 voix pour 0 voix contre 0 abstentions

1. D'adopter le nouveau règlement du cimetière (version 1 du 9 juin 2005), annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Voir le règlement en annexe.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant.

6. Propositions individuelles et questions

- M. BENOIT : je suis convoqué comme vice-président du local de vote pour l'élection du 9 octobre 2005, mais je ne peux pas exercer cette fonction parce que je suis candidat à cette élection.
- M. le président : vérifiez qui est votre suppléant et demandez-lui de vous remplacer.
- M. le président : je rappelle aux présidents de commission qu'ils doivent remettre le budget de leur commission à la mairie.
- M. le président : nous constatons un désintérêt croissant pour la sortie du conseil municipal. Pensez-vous que cela a un sens de maintenir une sortie annuelle ? Voulez-vous que nous envisagions une autre formule ? Réfléchissez-y et nous en reparlerons lors de la prochaine séance. Venez avec des idées.
- M. SUTTER : au chemin de la Troupe, le panneau Impasse est devenu si peu lisible que les gens s'engagent dans le chemin et doivent faire ensuite marche arrière.
- Mme le Maire : nous le ferons remplacer.
- M. BURRUS : les joueurs de bridge se plaignent que le local qu'ils utilisent est encore fortement chauffé en été.
- Mme le Maire : nous transmettrons cette remarque à M. et Mme VALOT.

7. Dates des prochaines séances

séance n° 17 : lundi 26 septembre 2005 à 20 h 15

séance n° 18 : lundi 14 novembre 2005 à 20 h 15

**séance n° 19 : lundi 12 décembre 2005 à 18 h 00, précédera soirée Escalade
« surprise ».**

**Séance de la commission Administrative, financière et juridique, pour l'examen du
budget, le 24 octobre 2005)**

La séance publique est levée à 22h20.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Le Président du Conseil municipal

Maurice TURRETTINI

Nicolas TERRIER